

Microprogramme de prévention de la violence au primaire
Accomodements par Commission scolaire

	CSH	CSRN	CSLT	CSOB	CSDLA
Remboursement de frais	50 % des frais d'inscription	Les cours sont payés par le comité de perfectionnement (selon les conditions préétablies)	Frais d'inscriptions sont remboursables par le comité de perfectionnement à raison de 75\$ par crédit à la réussite du cours (preuve exigée)	Les cours sont payés à 100% à la réussite du cours (preuve exigée)	Aucun accommodement
Libérations	5 jours de suppléances /année pour les 3 années du programme et 3 jours pour l'année de transition	Libération payée par le comité de perfectionnement	Les frais de suppléance seront assumés par la CS	Les frais de suppléance seront assumés par la CS	Aucun accommodement
Semaine d'été			Aucun temps ne sera reconnu Les frais de déplacement et d'hébergement seront remboursés (selon les modalités de la CS)	Aucun temps ne sera reconnu Les frais de déplacement et d'hébergement seront remboursés (selon les modalités de la CS)	Aucun accommodement
Autres frais		Les déplacements et les frais de repas si à l'extérieur de Rouyn-Noranda sont remboursés par le comité de perfectionnement (selon les conditions préétablies)	Frais de déplacement assumés par la CS (selon les modalités de la CS)	Les déplacements et les frais de repas si à l'extérieur de Vald'Or sont remboursés par le comité de perfectionnement (selon les conditions préétablies)	Aucun accommodement